

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 54 (1903)
Heft: 7

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

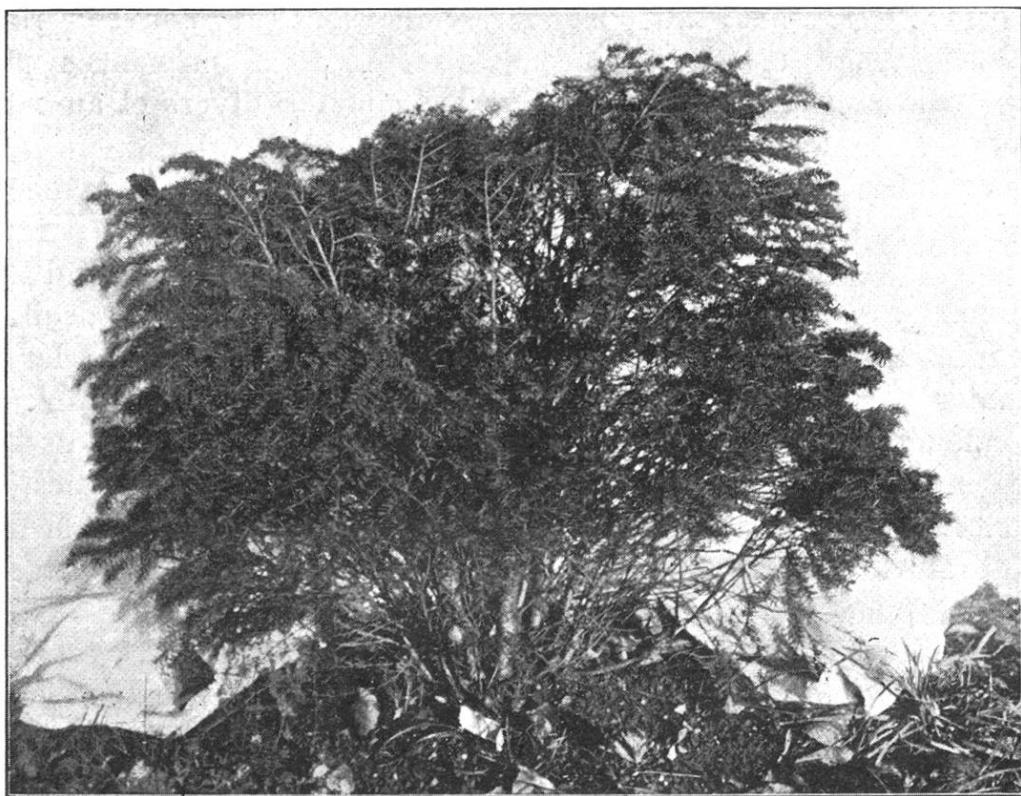
Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications.

Une nouvelle forme de l'épicéa.

En parcourant au printemps 1902 une jeune forêt de foyard, entremêlée de quelques pieds isolés d'épicéa et de sapin sur le versant exposé au nord de la vallée de la Sagne, j'ai rencontré le petit épicéa ci-dessous représenté, dont la forme extraordinaire m'a de suite frappé. Ce spécimen avait pris racine sur un vieux tronc pourri et occupait donc une petite éminence sur le sol, ce qui le faisait mieux remarquer. Le petit arbre se présente — la photographie ne permet de la reconnaître qu'imparfaitement, — sous l'aspect d'un buisson évasé, à ramifi-



Un épicéa sans tronc.

Phot. de Pillichody.

cation centrifuge, présentant au centre, à la place de l'axe, un vide en forme d'entonnoir. Au premier instant je croyais être en présence d'un nid d'oiseau extraordinaire.

En examinant de plus près cette curieuse trouvaille, je constatais que ce petit arbre n'avait pas de tronc proprement dit, ce qui motive la proposition de M. le Dr Fankhauser* de l'appeler, en opposition aux épicéas sans branches, „l'épicéa sans tronc“. A la place de l'axe principal, mû par le géotropisme négatif, c'est-à-dire s'élançant dans la verticale à partir du collet de la racine, nous voyons dès cet endroit

* Numéro 5 de l'édition allemande, p. 154.

naître une ramifications abondante, une troche, assez semblable à ce qu'on peut observer sur une souche du taillis, la souche toutefois en moins. Cette ramifications se compose de 3 ou 4 branches maîtresses, d'une grosseur de 2 à 3 cm. à leur naissance et d'une infinité de petites branches et de rameaux, partant toutes du collet, et dont bon nombre n'ont que la grosseur d'une aiguille à tricoter; néanmoins ces branchilles ont à peu près la même longueur que les branches maîtresses et portent encore quelques aiguilles courtes et anémiques à leur extrémité.

Toute cette ramifications extraordinaire se comporte de la même façon. Aucune de ces nombreuses branches renomme la tendance de reformer une cime verticale et de vouloir remplacer l'axe principal absent. Tous les rameaux s'écartent au contraire du centre avec une tendance bien marquée vers l'horizontale, et c'est là ce qui produit le vide au centre du buisson.

J'ai dit que ce petit épicéa sans tronc croissait sous le couvert d'une jeune forêt feuillue. Néanmoins sa frondaison ne présentait pas les signes d'anémie et de pauvreté qu'on constate d'habitude chez les petits épicéas étouffés sous le couvert épais de la forêt. Au contraire il était pourvu d'un assez riche manteau d'aiguilles, qui donnait au buisson un aspect touffu et assez cossu. Les aiguilles, il est vrai, sont plutôt courtes, très minces et de couleur claire. Mais elles sont serrées et semblent se maintenir très longtemps en place.

Pour pouvoir observer à mon aise cet arbrisseau étonnant, je l'ai transplanté dans mon jardin, où je lui ai assigné une place pas trop ensoleillée. Il a bien repris et fait actuellement sa deuxième pousse. Celle-ci, procédant d'un bourgeon minuscule, est extrêmement petite et fluette et ne dépasse guère 10—20 mm. par année. Cela semble indiquer que nous sommes en présence d'une forme naine ou atrophiée. En tout cas c'est la preuve que le petit arbre possède déjà un âge respectable, soit 30 à 40 ans probablement, correspondant avec l'âge du peuplement où il est né.

On se perd en conjectures sur les causes ou les origines d'une telle déformation. Aucune explication ne semble plausible. Il ne reste qu'à voir ce qui adviendra de ce sujet dans l'avenir. C'est pourquoi il a été mis en observation. Qui vivra verra! A. Pillichody.



L'if de Monbijou, à Berne.

On connaît par l'Album des arbres remarquables de la Suisse, l'if de Heimiswil (Emmenthal bernois), sans contredit le plus grand et le plus âgé que nous ayons chez nous. Un autre exemplaire qui, quoique n'accusant pas des dimensions pareilles, n'en est pas moins remarquable est celui cité par M. Fankhauser dans la Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen et dont nous donnons une reproduction en tête de ce numéro.

Cet if se trouve dans la propriété de Montbijou à l'extrémité orientale de la ville de Berne. Sa circonférence mesurée à 1 m. 60 de hauteur est de 1 m. 90 et sa longueur est de 10 m. Le fut propre en branches jusqu'à 3 m. est formé de deux tiges qui se sont entièrement soudées avec le temps; elles sont à peu près égales en épaisseur, bien que l'une ait cessé, de bonne heure déjà, de s'accroître en hauteur et ne forme que quelques grosses branches de la cime commune. Cet if, un pied mâle, et malgré ses 150 ans, âge minimum auquel il a été taxé, est encore en pleine vigueur ensorte qu'il promettait de vivre encore longtemps.

Cependant il pourrait bien en être autrement. La propriété dans laquelle il se trouve a été achetée par la ville, en vue de l'aménagement de nouvelles vues et l'if devra bientôt faire place à quelque bâtiment; son existence est ainsi sérieusement menacée. Il est évident que la transplantation d'un arbre aux racines très développées, comme c'est le cas ici, n'est pas sans présenter de grandes difficultés. Elle exige des soins spéciaux. On a en effet l'intention de procéder comme on le fait pour des sujets précieux et délicats à extraire et à transplanter avec la motte. C'est-à-dire qu'on creuserait tout autour de la tige et à une certaine distance une jauge circulaire. Celle-ci taillée à parois verticales au moyen d'un instrument assez tranchant pour couper nettement les racines, serait ensuite remplie de bonne terre. Moyennant certaines précautions, il se formerait dans cette terre neuve, un chevelu abondant et quand le moment serait venu, on extrairait la motte sans occasionner de nouvelles blessures aux racines. Cette jauge serait ouverte en trois fois, sur un tiers du circuit. Il faudrait donc trois ans pour cela et, pour peu, qu'on ait le temps d'attendre, l'existence de cet arbre paraîtrait assurée, car Berne possède un spécialiste capable d'exécuter ce travail délicat. En sorte que l'if de Montbijou, planté ailleurs, pourrait pendant des siècles encore, servir à l'ornement d'une promenade publique.



De l'origine de quelques lieux-dits de la Suisse romande.

(Suite. Voir numéro de mars.)

Larze, Larzay, Larzet, Larzey, alpes et forêts du Valais et de Vaud; du patois *Larze*, dérivé du latin *larices*, mélèze et de *Laricetum*, bois de mélèzes. **Lazai**, Valais et **Leysay**, Vaud, paraissent des modifications de Larzay; **Largette**, Valais, diminutif.

La **Lavanche**, **Lavanches**, **Lavanchy**, etc., localités des Alpes vaudoises et fribourgeoises; dérivés d'avalanche par méthathèse et apocope de l'a: la Lavanche pour l'avalanche.

La **Layaz**, forêts, Vaud; **Leyaz**, maison dans forêt et le diminutif **Layette**, forêt, **Loyettes**, forêts diverses, Vaud, etc.; du bas latin *legia*, forêt, dérivé du germ. *laidô*, conduite, chemin dans la forêt. L'**Aliaz**, Vaud, et la **Liaz**, Valais, même sens.

Léchère, Lécheyre, Léchière, Leschire, etc., une trentaine de loc., dérivés de l'anc. haut. all. *lisca*, herbe de marais, français, laiche; la **Lécherette**, Vaud, diminutif.

Liaises et **Liaisettes**, et **Glaisy**, forêts, Vaud; probablement de *glaise*, patois *gllèse* (prononcez lièse), dérivé du gaulois, *gliso*, glaise qu'on trouve dans Pline.

Lex, Loex, Luex, localités des Alpes vaudoises; **Ley, Lui, Luys, Luy, Lix, Lys, Lueys**, etc., Valais, Vaud, Fribourg; du germanique: *lei*, *leie*, masc. et féminin = rocher, moyen haut. all. *lei*, *leie*, fem. = pierre; anglo-saxon *leia*, rocher; néerlandais *leie*, schiste. Tous ces mots sont parents d'une racine celtique qui a le même sens: vieux hibernien, *lia*, pierre; cambrien, *leix*, pierres; britannien *leie*, *llech*, *leugh*, pierre. Les Luex, Luy, etc. désignent des parois de rochers, ou tout au moins des pentes escarpées où le roc perce ça et là. Quelquefois l'article s'est sondé, ainsi l'**Allée** et l'**Allée blanche**, Valais; l'**Allex**, Vaud; **Eslex**, Vaud, etc.

Erratum:

Page 63, article Iserabloz, lire **Iserabloz**, Valais; Aserablos 1227; **Iserables**, Vaud; **Oserabloz**, Valais, etc.

Page 80: Biolle, rac. celtique *betio*, lire *betw*.

Page 81: Charpigny, *carpindum*, lire *carpinetum*.

H. Jaccard.



Les sociétés scolaires forestières.

On a l'intention, nous l'avons dit, de créer dans le canton de Vaud, sous les auspices de l'Etat et de la Société forestière, des associations à l'instar de celles qui existent depuis quelques années chez nos voisins d'outre Jura. Cette question se rattachant à celle soulevée dans notre dernier numéro et ayant trait à l'éducation forestière de nos populations agricoles, nous voulons voir rapidement ce que l'on entend par ces sociétés scolaires et quel est le but poursuivi.

La Société forestière de Franche-Comté et Belfort, par ses publications et la campagne énergique commencée en 1896, doit être considérée comme la véritable initiatrice de ces sociétés scolaires; elle a en outre puisamment contribué à leur développement. La première de ces sociétés a été constituée en 1899 dans l'arrondissement de St-Claude (Jura); elles ont pris dès lors une extension considérable; leur nombre est en effet d'environ 70 aujourd'hui et ces associations laissent entrevoir de belles espérances pour l'avenir.

Il s'agit avant tout d'un enseignement de choses concernant les forêts et les pâturages, par des moyens aussi simples que possible qui frappent la vue de l'enfant. Les promoteurs de cette idée ont compris le puissant intérêt qu'il y avait à initier la jeunesse des écoles primaires et celle qui venait d'en quitter les bancs aux choses pastorales et

forestières, dans une région où la forêt occupe une si grande place, par les travaux qui s'y font, les revenus qu'elle fournit aux communes et les ressources qu'elle procure aux habitants; dans une région où les pâturages communaux couvrent le tiers de la surface totale, mais sont dans un état si lamentable qu'ils donnent des revenus insignifiants et sont l'opprobre des montagnes jurassiennes.

Reboiser ces vastes étendues, améliorer ces parcours où l'herbe nutritive et bienfaisante a disparu et où l'on ne voit plus ici que des éboulis ou des affleurements de la roche jurassique là, qu'une végétation sans vigueur, mauvaise ou parasite, partout la désolation et la ruine, là on pourrait être la richesse.

Apprendre aux jeunes gens tout ce qu'il y a d'intéressant dans la création de la forêt, dans l'exploitation raisonnée de l'important domaine boisé dont ils sont déjà, quelque soit sur leur âge, les usufruitiers dans les agglomérations où le partage par tête d'habitant s'est substitué à celui par feux; de ce domaine, principale richesse de la commune dont ces jeunes gens pourront être dans quelques années les administrateurs experts, les conseillers intelligents et écoutés.

Tel était le but poursuivi: pour l'atteindre, les forestiers, les instituteurs et les habitants eux-mêmes se sont donné la main.

Le détail des recettes et dépenses de ces sociétés est fort intéressant. Nous y voyons figurer, d'un côté, outre les cotisations des membres, les subventions des communes et de l'Etat; les dons en nature tels que cession gratuite des plants provenant des pépinières communales, la remise de 42,000 plants divers par la Société forestière de la Franche-Comté ainsi que celle d'une certaine quantité de graines d'épicéa et de pin sylvestre, par la Société des Amis des arbres. Pour 1902, le Conseil général du Jura a voté une subvention de 1000 francs à répartir entre les sociétés scolaires du Département; les communes espèrent-on accorderont des subventions plus considérables que par le passé et ces associations bénéficieront encore d'une partie des crédits ouverts au budget de l'Etat pour les améliorations pastorales.

Quant aux dépenses nous relevons entre autres, l'achat d'outils, de plants et de graines, l'abonnement à des publications agricoles et forestières, les récompenses aux sociétaires les plus laborieux, par de petites sommes inscrites à des livrets de caisses d'épargne, l'entretien des jeunes planteurs ou défricheurs retenus à l'heure du repas quotidien, dans les parcours de la montagne qu'ils reboisent ou qu'ils améliorent, etc. Pour la seule année 1901, il a été mis à demeure plus de 200,000 plants, en même temps que l'on semait une quantité importante de graines et que l'on créait un peu partout les pépinières nécessaires; tandis que, ailleurs on épierrait, on étaupinait, on débroussaillait les parcours communaux.

Les sociétés forestières telles qu'elles avaient été créées à l'origine se sont petit-à-petit transformées, changeant de noms, modifiant leurs programmes et leurs statuts. Mais toutes poursuivent le même objet

qui est le reboisement; beaucoup d'entre elles y ont joint les améliorations pastorales; enfin, certaines ont introduit le principe de la mutualité.

Dans le Jura, l'entreprise des sociétés forestières englobe le reboisement, avec les améliorations pastorales; elle s'attaque hardiment et progressivement aux 80,000 hectares de terres rocheuses, dénudées, stériles, éparses dans tout le Département, plus spécialement à ces vastes parcours communaux épuisés ou garnis d'épines, de broussailles, de buis. Elle s'occupe aussi des vastes surfaces „dépenaillées“ qui entourent les villages, où le bétail souffre de la faim et de la soif, où l'on récolte péniblement quelques fagots d'épines ou autres morts bois, valant à peine la façon. Chaque société s'occupe de sa commune, s'intéresse aux parcours où tout jeune berger conduit chaque jour son troupeau. Les enfants travaillent donc sur ce qu'ils appellent leurs propres terrains et ils savent très bien que les améliorations qu'ils produisent, ce sont eux-mêmes qui en profiteront, qui auront du bois si l'on reboise, d'excellente herbe si l'on améliore les parcours. Aussi sont-ils tout feu quand il s'agit de fournir une journée de ci, de là, pour semer, planter, épierrer.

Dans le Département de la Loire, par contre, la commune a paru une agglomération trop restreinte et l'on groupe les enfants par cantons. A chacune de ces sociétés cantonales on affecte des terrains fertiles bien choisis, d'environ 5 à 6 hectares que l'on reboise et que l'on aménage pour en faire une promenade instructive et agréable. Le Département renfermant 31 cantons, l'acquisition de ces 31 parcelles couterait environ 30,000 francs que l'on espère obtenir soit de l'Etat, par 20,000 francs prélevés sur le crédit de 3 $\frac{1}{2}$ millions affecté à la restauration des terrains en montagne, soit du Département et de l'initiative privée. Quant aux frais de plantation, achat de graines ou de plants, main d'œuvre, etc., le Département y ferait face.

Les organisateurs de ces sociétés espèrent ainsi arriver à constituer dans les divers cantons du Département, un ensemble de parcelles représentant au bout d'une trentaine d'années 400,000 francs dont les revenus seraient employés à bonifier les versements des enfants à la caisse nationale des retraites. Le but de l'œuvre est donc d'initier les enfants à la prévoyance, d'assurer des meilleures pensions de retraite pour la vieillesse, tout en contribuant au reboisement des bassins de la Loire.

Ces sociétés pourront rendre de bons services et pour peu qu'elles ne dévient pas trop du but initial, les résultats heureux ne tarderont pas à se montrer.

Chez nous plus que partout ailleurs, on est convaincu depuis longtemps déjà de la nécessité de l'éducation sylvo-pastorale des populations rurales et l'on a travaillé de différentes manières dans cette direction. „Les progrès que l'agriculture a fait en Suisse ne sont dûs ni aux règlements, ni aux ordonnances de l'autorité; il en sera de même pour l'économie forestière qui ne se développera que lorsque les saines notions de cette

science seront plus répandues et que le peuple aura reconnu et admis les vérités simples qui en forment la base, comme il a déjà admis celles qui sont le fondement de l'agriculture.“

Ainsi parlait Kasthoffer il y a quelque 60 ans. Sans aller aussi loin, nous devons cependant admettre, encore aujourd'hui, l'importance du rôle éducateur qui incombe aux pouvoirs publics, et saluer avec joie toutes les manifestations qui se produisent ici ou ailleurs dans cette direction.

L'idée lancée dans le Canton de Vaud mérite donc d'être encouragée et des sociétés scolaires adoptées à nos besoins feront toujours mieux apprécier les bienfaits de la forêt.

Rappelons pour terminer que dans sa séance du 7 juin 1900, le Congrès international de sylviculture a émis le vœu suivant: „Qu'un enseignement sylvicole soit introduit dans les écoles normales et primaires de tous les pays; que, par une campagne de conférences et d'affiches publiques, les Etats, provinces et communes combattent sans répit les préjugés populaires contre la restauration des terrains en montagne et la correction des torrents; que des primes nationales et même internationales soient attribuées annuellement aux particuliers qui auront le plus activement collaboré à l'œuvre de la restauration des terrains en montagne.“



Bibliographie.

Ouvrages reçus.

Mitteilungen der schweizerischen Centralanstalt für das forstliche Verschus-wesen, herausgegeben vom Vorstande derselben. *A. Engler*, Prof. in Zürich.

La pêche fluviale et l'administration des eaux et forêts par *Fernand Deroye*, insp.-adjoint des eaux et forêts, docteur en droit. — Prix: 5 francs. — Paris, Lucien Laveur, éditeur.

* * *

Le peu de place dont nous disposons nous oblige à renvoyer au prochain numéro le compte rendu de ces ouvrages.



Avis.

Les cahiers 8 et 9 du Journal forestier suisse paraîtront en septembre, en un seul numéro.

La Redaction.

Sommaire du N° 6 de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“ rédigée par M. le Dr Fankhauser, à Berne.

Aufsätze: Ueber die Schwellenlieferung an die Bundesbahnen. — Ueber die Wünschbarkeit der Schaffung einer schweizerischen Forststatistik. — Die Eibe auf der Monbijoubesitzung zu Bern. (Mit Abbildung.) — **Vereinsangelegenheiten:** Programm für die Jahressammlung des Schweizer. Forstvereins in Schwyz, 2.—5. August 1903. — Aus den Verhandlungen des Ständigen Komitees. — **Mitteilungen:** 47. Versammlung des bernischen Forstvereins. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.** — **Anzeigen.**